

Conseil municipal
du 20 novembre 2017



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 :

Dans un contexte lourd d'incertitudes, poursuivre les efforts pour transformer notre ville

Dans un contexte incertain pour les collectivités, un budget rigoureux mais un investissement qui progresse

La croissance de l'économie française devrait se maintenir autour de 1,5 % en 2018. Cette croissance limitée devrait entraîner un taux d'inflation de 1,2 %, légèrement supérieur à 2017 (0,9 %). Les taux d'intérêt sont attendus en légère hausse, mais resteraient toutefois à un niveau historiquement bas.

Le manque de lisibilité sur les orientations annoncées par le gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales incite à la prudence. Réforme de la fiscalité locale, contractualisation avec les collectivités, surveillance de la capacité de désendettement : autant de chantiers dont la teneur exacte, et donc l'impact sur les finances de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges restent à préciser.

L'objectif de renouer avec une épargne nette positive en 2018 a été atteint dès 2016, avec 2 années d'avance. Il traduit l'assainissement d'une situation financière qui reste toutefois complexe, en raison des choix de gestion des années 1990 et 2000.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges poursuivra donc en 2018 le redressement financier engagé dès le début du mandat, malgré un contexte défavorable pour les collectivités.

En 2018, tous les services de la ville seront à nouveau mis à contribution pour poursuivre l'optimisation de la gestion de la collectivité.

L'investissement continuera à progresser par rapport à 2014, passant de 3,1 à 4,15 millions d'euros par an, soit une hausse de 34 %. Par rapport à 2017, l'enveloppe d'investissement 2018 sera en hausse de 150 000 €.

Le choix est également confirmé d'une stabilité des taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat : un choix courageux mais qui tient compte de la nécessité de préserver l'attractivité de Saint-Dié-des-Vosges.

Le fonctionnement comme l'investissement traduiront en 2018 l'ambition d'une ville mieux gérée, plus agréable à vivre et plus attractive.

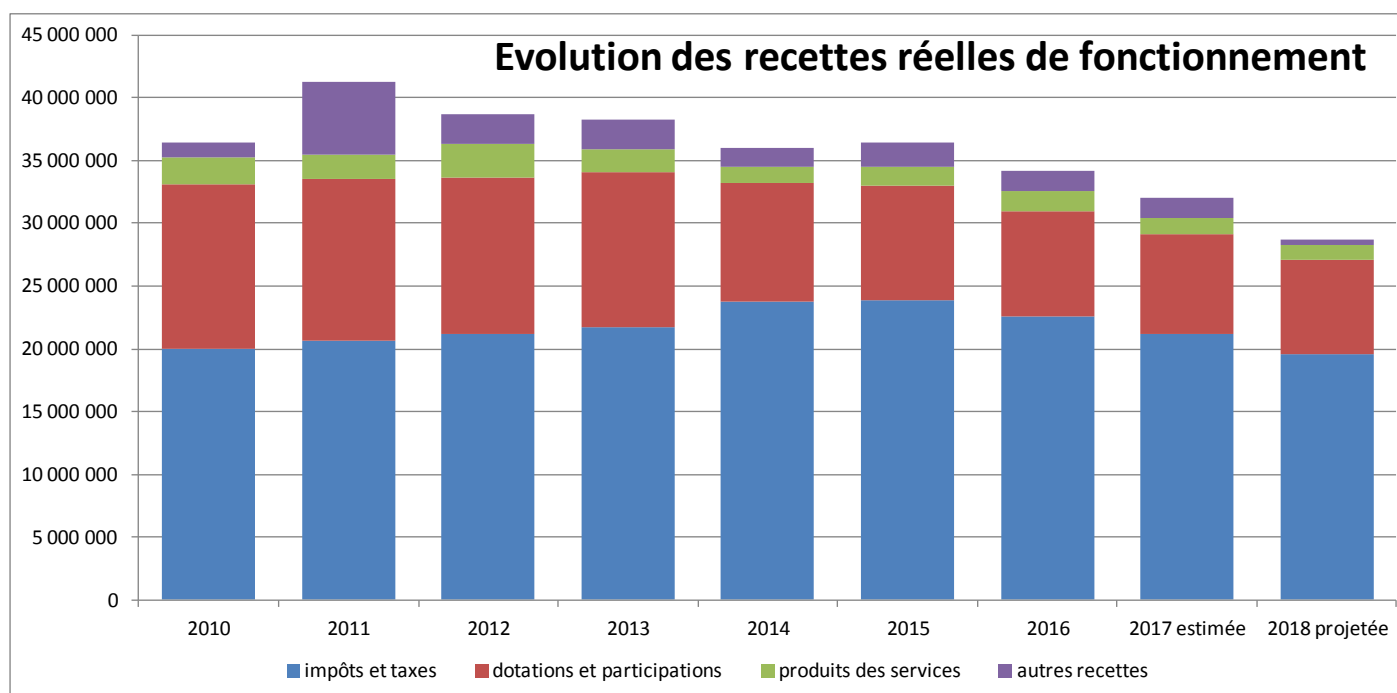
A/ Les orientations budgétaires

1/ Section de fonctionnement

1.1/ Les recettes de fonctionnement du budget 2018 et suivants : stabilité des taux, inquiétude sur les dotations

Les recettes réelles de fonctionnement ont reculé de 4,1 % par an en moyenne entre 2011 et 2017. Cette tendance baissière devrait s'interrompre en 2018 pour reprendre dans les années suivantes, afin de concrétiser l'effort de 13,5 milliards demandé aux collectivités locales.

Le produit des impôts et taxes affiche également un recul sur la période pour deux raisons principales : la baisse des taux de 2014 et la part de fiscalité directe transférée à la Communauté d'Agglomération, reversée au travers d'une attribution de compensation après déduction des charges liées aux compétences transférées.

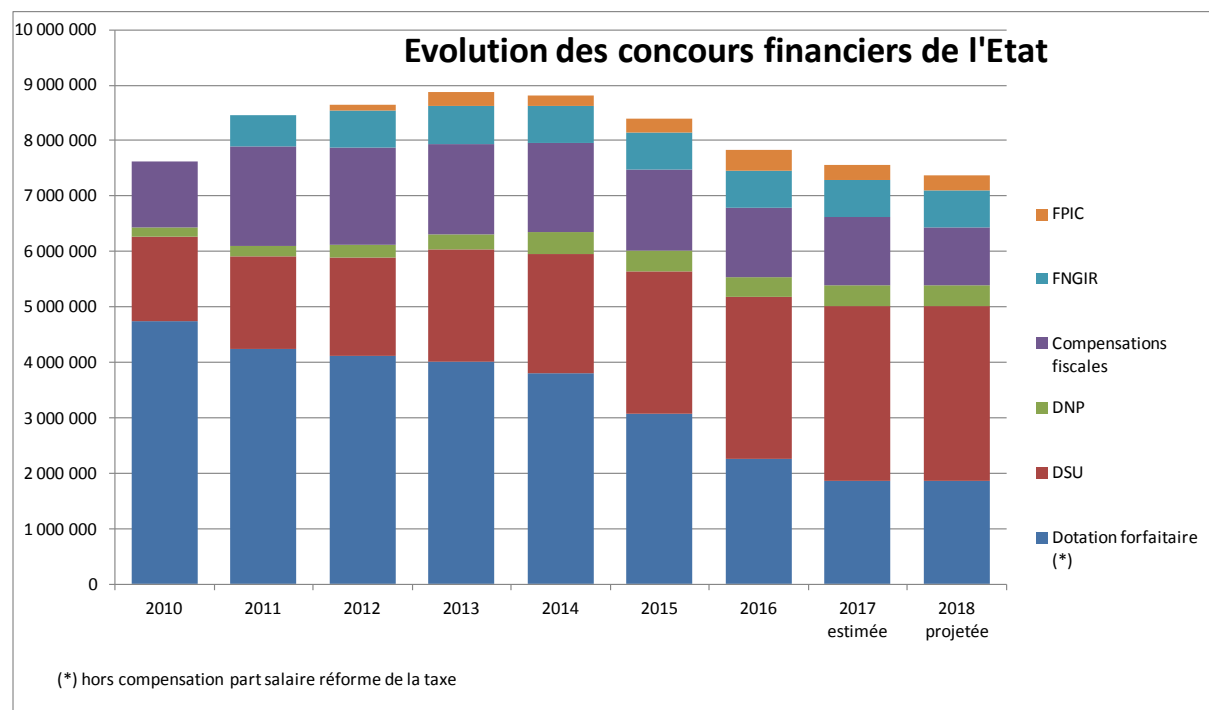


a/ Les concours financiers de l'Etat

L'objectif annoncé par le gouvernement de réaliser 13 milliards d'économies sur les collectivités, contre 11,5 milliards sous le précédent quinquennat, devrait se traduire notamment par de nouvelles baisses de dotations. Cependant, la logique affichée pour 2018 serait celle d'un quasi gel des dotations après plusieurs années de baisse drastique d'une part, et la mise en place de contractualisations avec les 319 plus grandes collectivités du pays d'autre part.

La réduction des concours financiers de l'Etat, initiée en 2014, s'est poursuivie en 2017. Ainsi, en 4 ans, l'enveloppe nationale annuelle de DGF aura fondu de 26 % pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges. Dans ce cadre, **la perte de recettes cumulée depuis 2014 s'élèvera, fin 2017, à plus de 4,753 millions d'euros pour Saint-Dié-des-Vosges**. Alors qu'elle percevait 8,65 millions d'euros de concours de l'Etat en 2014, la Ville devrait percevoir 7,38 millions d'euros en 2018, soit une baisse de 1,27 millions.

La DGF 2018 devrait être stable, de même que la plupart des concours financiers de l'Etat.



Les dotations de compensation d'exonérations fiscales, variables d'ajustement régulièrement réduites depuis 2013, connaîtront une nouvelle baisse spectaculaire en 2018 estimées à -9,2 %. Rappelons que ces dotations sont destinées à compenser les exonérations et abattements d'impôts locaux (TH, TF) décidés par l'Etat qui prive ainsi les collectivités locales d'une recette fiscale directe et qu'il compense de moins en moins (**-43 % sur la période 2011 - 2017**).

La progression des crédits de péréquation verticale se poursuit puisque l'enveloppe globale de la dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU) sera abondée de 90 millions d'euros en 2018 au niveau national. Après une forte hausse sur la période 2011 – 2016, la dotation de la ville devrait être stable en 2018.

Le PLF 2018 prévoit également un gel des crédits du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), à un milliard d'euros, stable depuis 2016.

En théorie, il aurait dû atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal, soit environ 1,2 milliard d'euros.

Ainsi le montant perçu par la Ville devrait être de 275 000 euros, identique à 2017. Il faut toutefois souligner la forte volatilité de cette recette dont la répartition entre communes a déjà connu des variations de plus de 30 %.

b/ La fiscalité directe locale : pas d'augmentation des taux en 2018

La première phase de la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale va entrer en vigueur en 2018 ; l'objectif affiché étant d'exonérer de taxe d'habitation 80 % des foyers à l'horizon 2020.

Le mécanisme est progressif (30 % en 2018, 65 % en 2019, 100 % en 2020) et soumis à conditions de ressources.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Par ailleurs, comme chaque année, un coefficient de revalorisation des valeurs locatives sera appliqué en 2017 aux bases de 1970. Ce coefficient correspond désormais aux taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois. Il devrait donc atteindre 0,8 % en 2018.

Associé à l'amélioration physique des bases (travaux de rénovation ou d'agrandissement des bâtiments existants, nouvelles constructions), ce coefficient devrait conduire à une légère progression du produit fiscal **sans augmentation du taux du bloc communal pour la quatrième année consécutive**.

Il convient en effet de considérer le cumul des taux de la Ville et de l'intercommunalité, le passage en communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 ayant conduit à un rééquilibrage des charges et donc de la fiscalité entre les deux collectivités, par application du principe de neutralité fiscale.

		2016	2017
Taxe d'habitation	Communes	25,43	25,75
	Intercommunalité	4,75	4,43
	Total	30,18	30,18
Taxe sur le Foncier Bâti	Communes	21,88	22,19
	Intercommunalité	2,99	2,68
	Total	24,87	24,87
Taxe sur le Foncier non Bâti	Communes	37,76	37,32
	Intercommunalité	4,84	5,28
	Total	42,6	42,6

c/ La tarification : maintien des tarifs solidaires

Après différents ajustements nécessaires afin de donner plus de cohérence aux différents tarifs municipaux, ceux-ci ne devraient pas connaître d'évolution significative en 2018. Ainsi, afin de garantir à tous un accès aux structures et services mis à disposition des déodatiens, le principe de la tarification sociale sera maintenu au travers de la classification « cité pass », comparable à celles qui existent dans d'autres villes moyennes.

A noter que les tarifs préférentiels d'accès au centre aqualudique Aqua Nova America, accordés d'abord aux déodatiens ont été étendus à tous les résidents de la Communauté d'Agglomération.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui ont connu une forte baisse fin 2016, obtenue après d'âpres négociations avec le délégataire, et que l'on peut, aujourd'hui, véritablement qualifier de tarifs éco-solidaires, seront maintenus en 2018, pérennisant ainsi les économies constatées par les usagers déodatiens sur leurs factures 2017 – pour mémoire, 102 euros de réduction pour une consommation de 120 m3.

1.2/ Les dépenses de fonctionnement : continuer les économies en 2018

a/ Les charges de gestion courantes

Les charges de gestion courantes regroupent les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012) et les autres charges de gestion courantes (chapitre 65).

Sur la base de l'audit financier réalisé par le cabinet Deloitte en 2014, les objectifs retenus pour redresser les finances communales, à savoir -8 % pour les premières, -2 % pour les secondes et -6 % pour les troisièmes, ont été quasiment atteints, à périmètre constant, en 2015, 2016 et 2017.

Concernant les charges à caractère général, les principales sources d'économies portent sur le nouveau marché de restauration collective, les consommations d'énergie (eau, électricité, chauffage et carburant), la révision et l'optimisation des contrats qui pour certains demeurent obligatoires (maintenance, sécurité), la rationalisation des consommations de fournitures tant techniques qu'administratives et la limitation du recours à des cabinets extérieurs.

Au-delà de l'absorption du Glissement Vieillesse Technicité (GVT – estimé à 250 000 euros par an), **la baisse des dépenses de personnel devra se poursuivre en 2018** à l'aide des moyens déjà employés au cours des trois exercices précédents, à savoir :

- la limitation du remplacement des départs en retraite,
- la limitation du renouvellement des contrats,
- la réorganisation des services,
- la mutualisation des outils et des agents entre services ou avec la Communauté d'Agglomération.

Les autres charges de gestion courante sont quant à elles beaucoup plus difficiles à réduire puisqu'elles concernent essentiellement des dépenses obligatoires (contingent incendie, subventions aux écoles privées) ou contractuelles (participation d'équilibre au centre aqualudique Aqua Nova America) ainsi que les subventions à la Caisse des écoles et au CCAS.

b/ Les dépenses exceptionnelles

Depuis 2013 et l'assignation de Dexia devant le tribunal de grande instance de Nanterre relative aux contrats structurés, la Ville a l'obligation de provisionner les intérêts éventuellement dus au titre des échéances annuelles des quatre contrats concernés.

Si cette obligation n'a pas été remplie en 2013 et 2014 par la municipalité précédente, elle l'est depuis 2015, avec rattrapage des exercices 2013 et 2014, et le sera encore en 2018, à hauteur de 600 000 euros, grâce aux importantes économies réalisées sur l'ensemble des dépenses de gestion.

c/ Les subventions aux associations

Les efforts de réduction des coûts de fonctionnement réalisés par la municipalité depuis 2014 ont également été demandés à l'ensemble de ses partenaires et notamment aux quelque 150 clubs et associations bénéficiant d'une subvention annuelle. Après une forte baisse en 2015 et une diminution de moindre importance en 2016, l'enveloppe globale allouée aux subventions est stable depuis 2017.

Cette stabilité s'applique également à ce stade à la subvention à la Caisse des écoles, dans l'attente des arbitrages sur l'organisation des rythmes scolaires.

d/ Les relations financières avec la Communauté d'Agglomération

Après le service urbanisme en 2015, le bureau d'étude, le service juridique, la direction des ressources humaines et la direction des affaires financières en 2016, les mutualisations se sont poursuivies en 2017 avec la direction des systèmes d'information.

Le passage en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 a eu pour principale conséquence budgétaire le transfert de la compétence transport qui représente, en dépenses (service délégué à la société Transdev) comme en recettes (tarification et versement transport), près de 1 million d'euros uniquement pour le territoire de la commune de Saint-Dié-des-Vosges.

L'Attribution de Compensation, résultant de la différence entre les recettes fiscales transférées à la Communauté d'Agglomération et les compétences et charges transférées, va à nouveau être impactée par le transfert de nouveaux équipements :

- Musée Pierre Noël au 1er janvier 2018
- Médiathèques de Saint-Dié-des-Vosges au 1^{er} janvier 2018

e/ Les relations financières avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles

En 2017, la ville a subventionné le CCAS et la Caisse des Ecoles à hauteur respectivement de 974 000 € (dont 300 000 € de Contrat Enfance Jeunesse) et 750 000 €.

Les montants de ces subventions ont évolués à la baisse grâce aux importants efforts de gestion consentis par ces structures.

En 2018, la subvention du CCAS va continuer à évoluer avec la prise en compte des conséquences de la reprise en gestion du centre social Germaine TILLION, du désengagement programmé de certains cofinanceurs (CAF via le contrat enfance jeunesse) ou du transfert de la gestion du centre social Lucie Aubrac de la Ville.

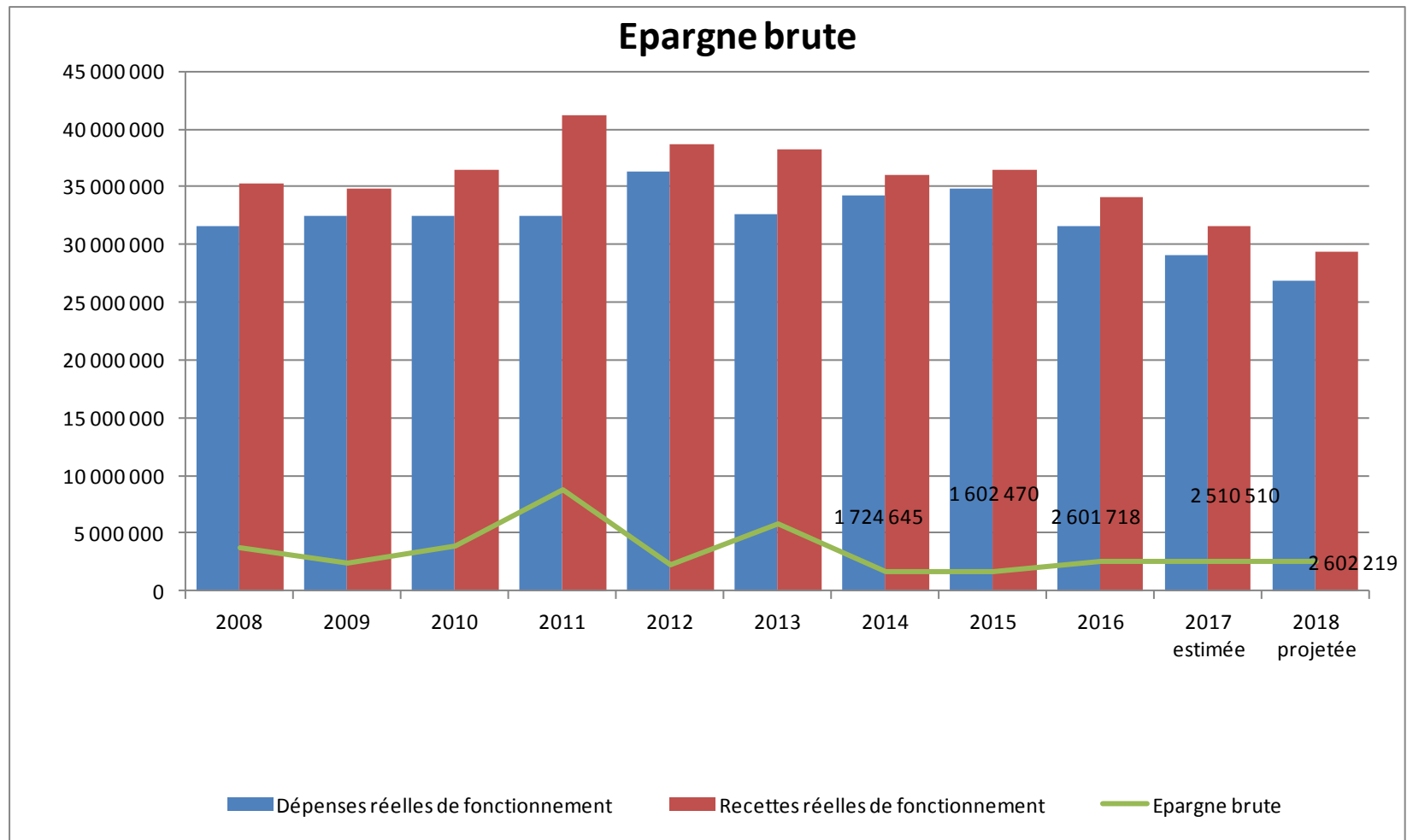
La Caisse des Ecoles pourra être impactée par les évolutions constatées au niveau national en matière d'aménagement des rythmes scolaires.

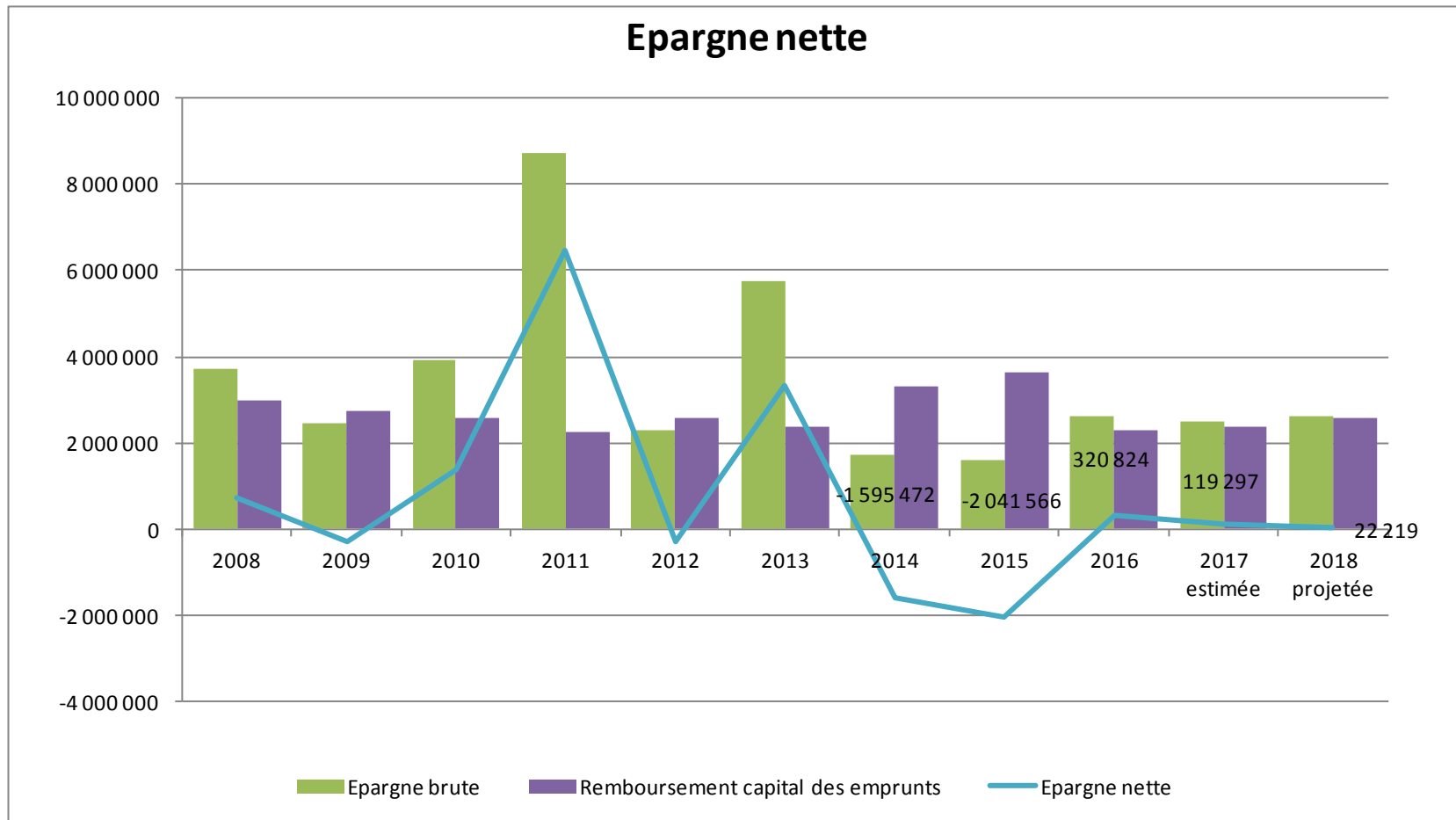
f/ Le centre aqualudique Aqua Nova America

Les recettes sont en très légère progression (+ 0,4 %) par rapport à 2016. Le résultat prévisionnel 2017 restera largement déficitaire à -1,1 millions d'euros.

Dans les années à venir, les augmentations contractuelles des loyers devrait être compensées par le développement commercial porté par l'exploitant Espace Récréa, et par la maîtrise des consommations des fluides, ce qui devrait permettre de stabiliser ce déficit d'exploitation.

1.3/ Epargne brute et épargne nette prévisionnelles





La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement associée à l'optimisation des recettes menée depuis le début du mandat, se poursuivra en 2018.

L'épargne nette, redevenue positive en 2016, devrait le rester en 2018. La situation financière reste cependant fragile et dépend en partie des décisions du gouvernement, notamment s'agissant des baisses de dotations, de la réduction des contrats aidés ou de la compensation de la réforme de la taxe d'habitation.

2/ Section d'investissement

2.1/ Recettes d'investissement du budget 2018 et suivants

Les financements extérieurs constituent une part importante des recettes de la section d'investissement.

Si, par la Dotation Politique de la Ville (DPV), le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), l'Etat devrait rester le principal financeur des projets de la Ville en 2018 comme auparavant, d'autres partenaires contribuent à leur financement. Parmi eux figurent le Conseil Régional du Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou encore des partenaires locaux comme le Pays de la Déodatie.

Les domaines subventionnés peuvent être extrêmement variés mais la priorité sera donnée en 2018 à la transition énergétique, la qualité de vie et à l'attractivité.

En 2018, le produit du FCTVA devrait être proche de 620 000 euros (en fonction des investissements effectivement réalisés en 2017).

Le produit de la taxe d'aménagement, attendu à 170 000 €, devrait confirmer le dynamisme des bases taxables. Il s'agit d'un signal économique positif, cette taxe étant assise sur les extensions et créations de bâtiments.

2.2/ Dépenses d'investissement du budget 2018 et suivants

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges est une des rares collectivités dont le niveau d'investissement a progressé en 2017. Ce sera de nouveau le cas en 2018, malgré une situation financière toujours fragile.

Les principaux investissements 2018	La programmation des investissements futurs (PPI)
<ol style="list-style-type: none">1. Plan voirie 2017 – 2020 : l'Acte II2. Skate park3. Développement durable : poursuite du plan de modernisation de l'éclairage public4. Rénovation d'écoles5. Cadre de vie : vergers partagés à Saint Roch et espace vert à Kellermann6. Déploiement de la vidéoprotection7. Valorisation du patrimoine de la reconstruction de Saint-Dié-des-Vosges	<ul style="list-style-type: none">- Plan voirie 2017 - 2020- Création d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public (CREM)- Accessibilité et efficacité énergétique des bâtiments publics- Mise en œuvre du plan global de déplacement et sécurité sur la voie publique- Résorption des friches commerciales, industrielles et hospitalières en centre-ville- Valorisation du patrimoine de la reconstruction de Saint-Dié-des-Vosges- Plan de rénovation des équipements sportifs- Aménagements liés à la création d'un complexe cinématographique

3/ Structure et gestion de l'encours de dette : désendetter, un objectif réaffirmé

3.1/ Poursuite du désendettement

Après un début de mandat marqué par un risque élevé de mise sous tutelle, nécessitant un important recours à l'emprunt (5,9 millions d'euros souscrits pour financer le déficit des concessions d'aménagement SEV et compenser la non réalisation de certaines recettes – vente du terrain de l'ancienne piscine ; vente du terrain de camping ; subvention pour le centre aqualudique Aqua Nova America), la sécurisation d'un emprunt structuré et les économies de gestion réalisées au cours des exercices 2015-2017 ont conduit à **un désendettement net de 2,318 millions d'euros pour le budget principal** et **3,948 millions d'euros tous budgets confondus**, soit, respectivement, 107 euros et 182 euros par habitant (population DGF 2017 : 21 652 habitants).

Cette politique de désendettement va se poursuivre en 2018 avec la limitation des **emprunts nouveaux à 2 millions d'euros** (exclusivement dans le budget principal) alors que le remboursement en capital des encours s'élèvera à 3,788 millions d'euros tous budgets confondus.

Encours de la dette au 1^{er} avril 2014 (après intégration des 5,9 M€ non prévus lors du vote du budget par la municipalité précédente) :

Budget principal : 39,011 millions d'euros, soit 1 741 € / habitant

Tous budgets : 63,840 millions d'euros, soit 2 848 € / habitant

Encours de la dette au 31 décembre 2017 :

Budget principal : 34,786 millions d'euros, soit 1 606 € / habitant

Tous budgets : 56 927 millions d'euros, soit 2 629 € / habitant

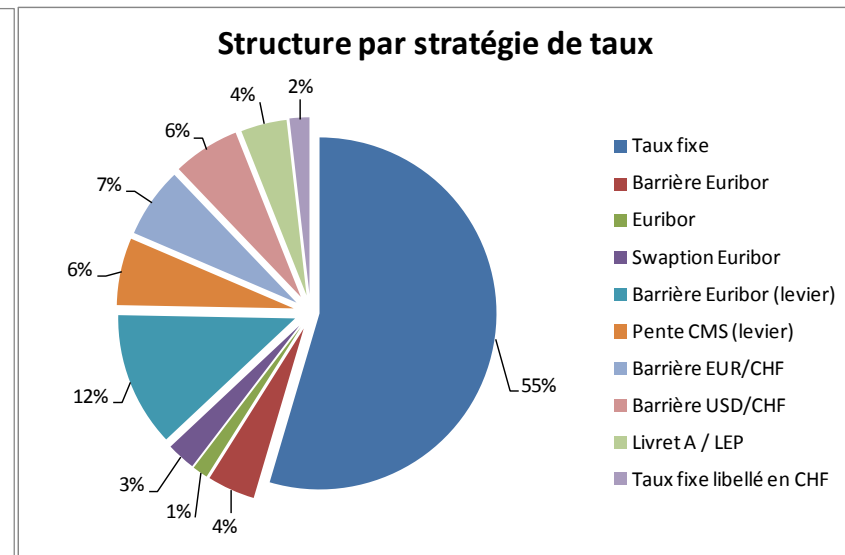
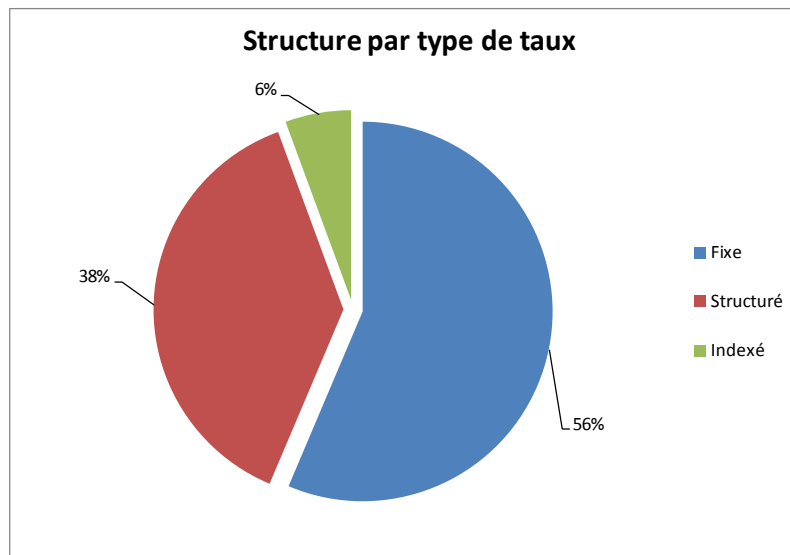
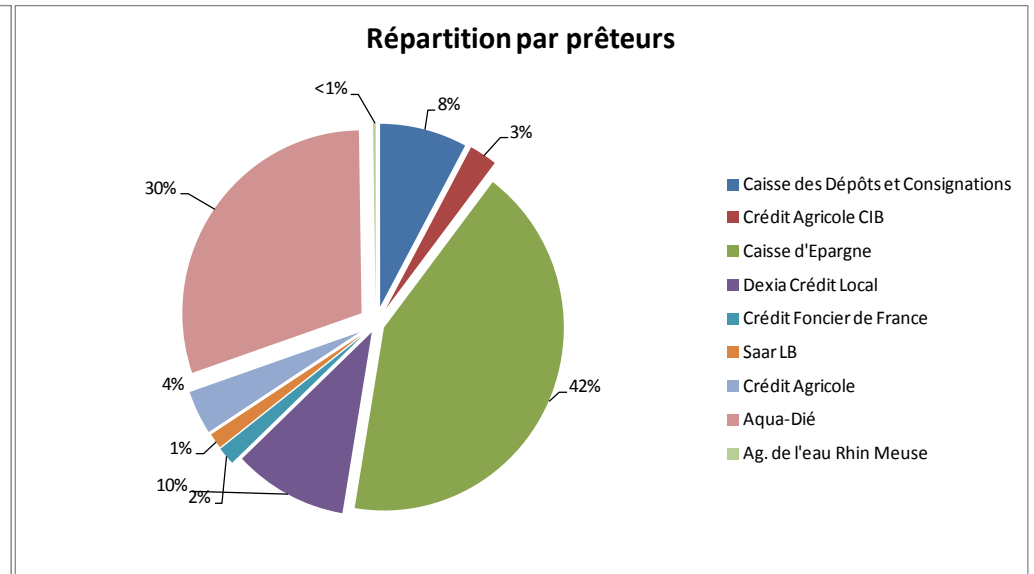
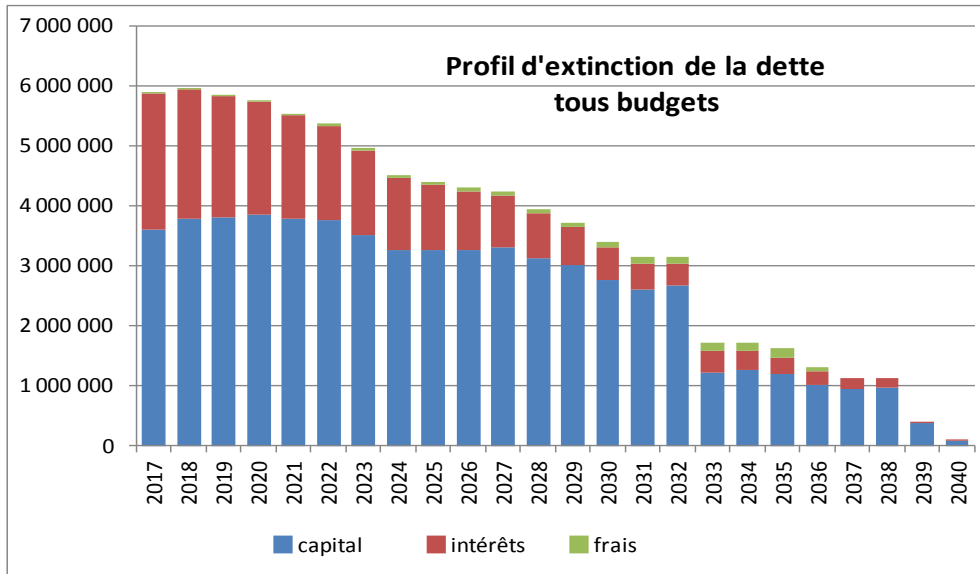
Encours de la dette prévisionnel au 31 décembre 2018 :

Budget principal : 34,244 millions d'euros, soit 1 581 € / habitant

Tous budgets : 55,139 millions d'euros, soit 2 546 € / habitant

Le désendettement, qui reste un objectif fort de ce mandat, devrait ainsi être de 83 euros par habitant tous budgets confondus en 2018, portant la baisse de l'endettement par habitant à plus de 300 euros depuis avril 2014.

3.2/ Profil d'extinction et structure de la dette



3.3/ Emprunts structurés et provisionnés pour envisager sereinement l'avenir

Au 1^{er} janvier 2018, 5 prêts structurés (dont 1 sécurisé) figurent encore dans l'encours de dette pour un capital restant dû de 16,966 millions d'euros, parmi lesquels un seul peut aujourd'hui être qualifié de « toxique » :

Contrat	Prêteur	Index	Capital restant dû	Durée résiduelle	Risque	Taux dernière échéance
A070124 - 348	Caisse d'Epargne	USD/CHF	3 245 899,29	12 ans	Sécurisé jusqu'en 2020	4,50 %
MPH251364EUR - 349	Dexia	EUR/CHF	3 429 947,84	15 ans	Avééré	18,20 %
MPH251461EUR - 350	Dexia	Euribor 12 Mois	3 429 947,84	15 ans	Non avéré	4,43 %
MPH251475EUR - 351	Dexia	CMS30 – CMS1	3 429 947,84	15 ans	Non avéré	3,84 %
MPH251490EUR - 352	Dexia	Euribor 12 Mois + Inflation	3 429 947,84	15 ans	Non avéré	3,61 %

Après la signature d'un protocole transactionnel avec la Caisse d'Epargne fin 2014, permettant de mettre un terme au contentieux engagé par la précédente municipalité, deux dossiers sont encore en cours devant les instances juridictionnelles.

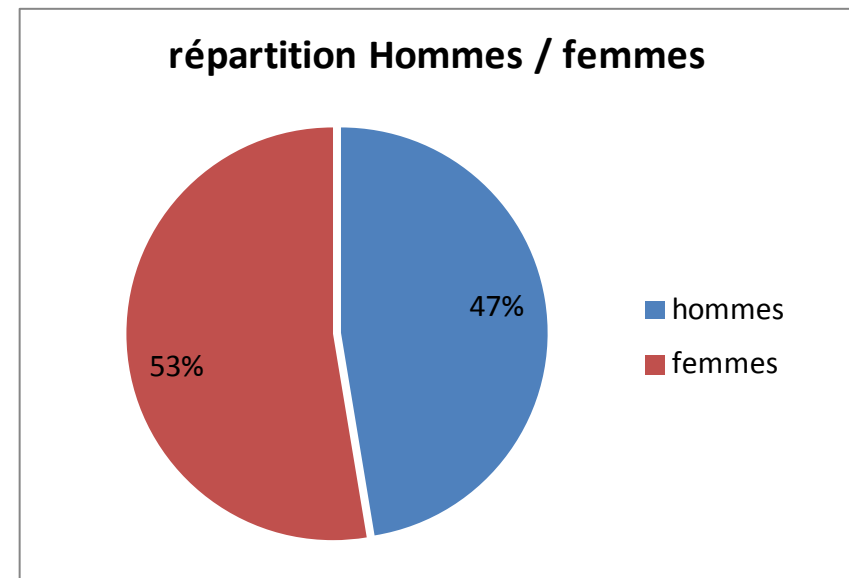
La Ville continue de consigner le capital de chacune des échéances relatives à ces quatre contrats et d'en provisionner les intérêts. A titre d'exemple, le montant de la provision prévue au budget 2018 pour l'emprunt indexé sur le Franc Suisse s'élève à 600 000 euros.

B/ Le personnel

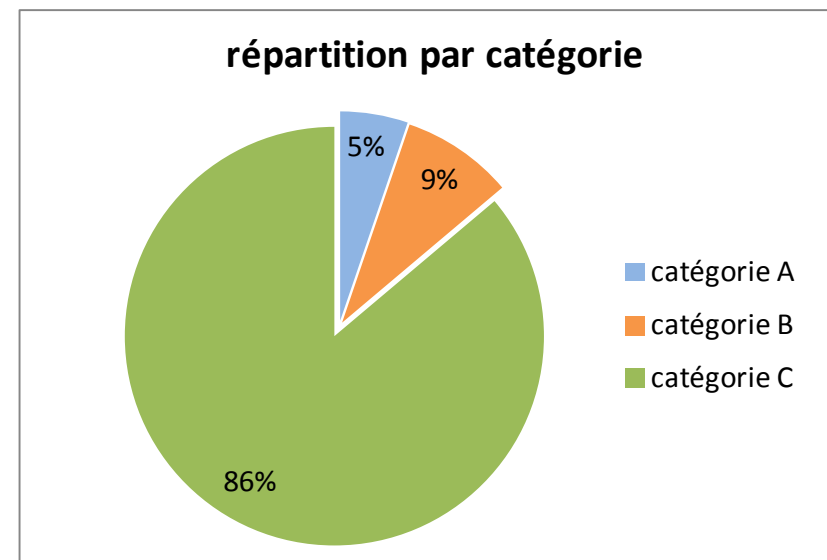
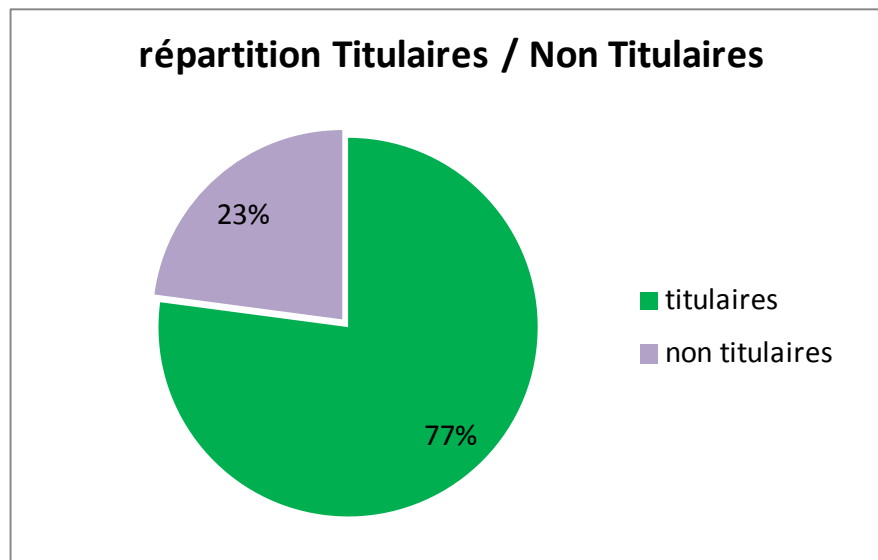
La ville est un employeur incontournable du bassin d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges : elle emploie près de 450 personnes, tous statuts confondus.

1/ La structure des effectifs

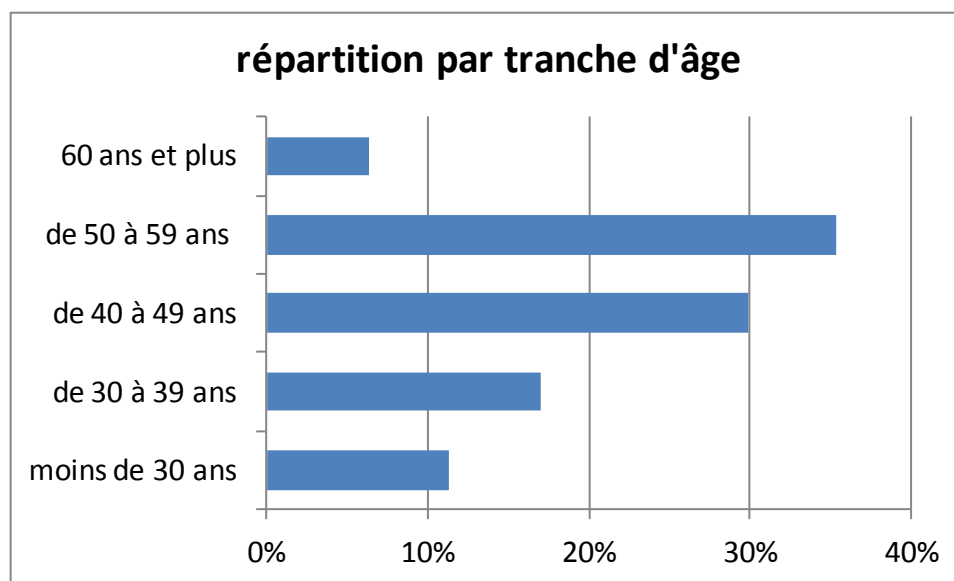
Effectifs au 30 octobre 2017 : 441 agents
contre 463 agents en octobre 2016

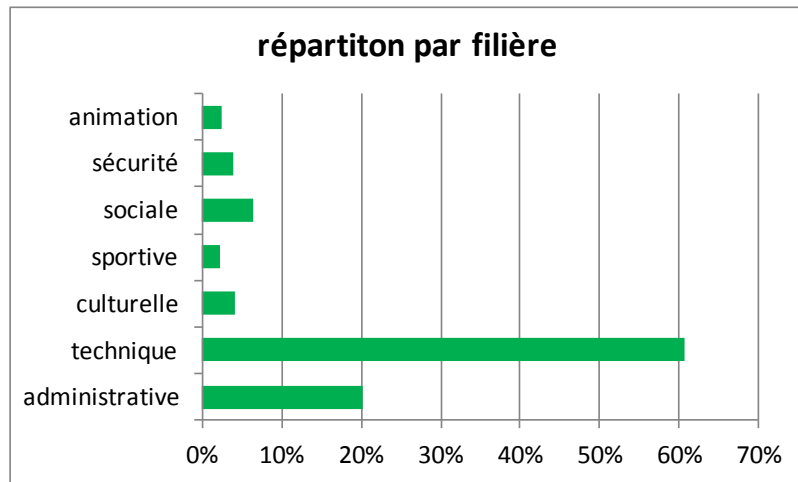


Avec 53 % de femmes pour 47 % d'hommes, la parité est quasiment respectée dans les effectifs de la collectivité.



Les titulaires représentent près de 4 agents sur 5. Le recours aux non titulaires correspond généralement à des renforts en contrats aidés, des missions ponctuelles ou des besoins de compétences spécifiques.



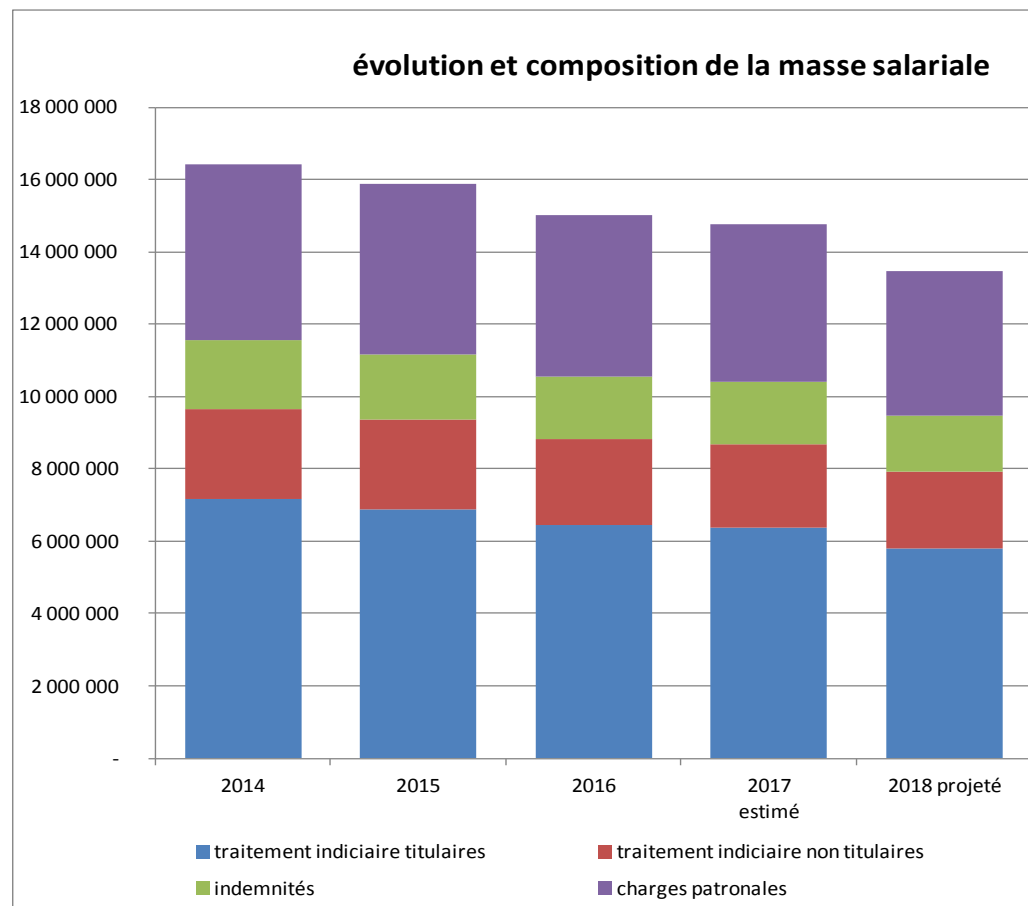


La répartition par filière traduit la diversité des missions et des métiers de la collectivité.

Les filières techniques et administratives représentent plus de 80 % des effectifs.

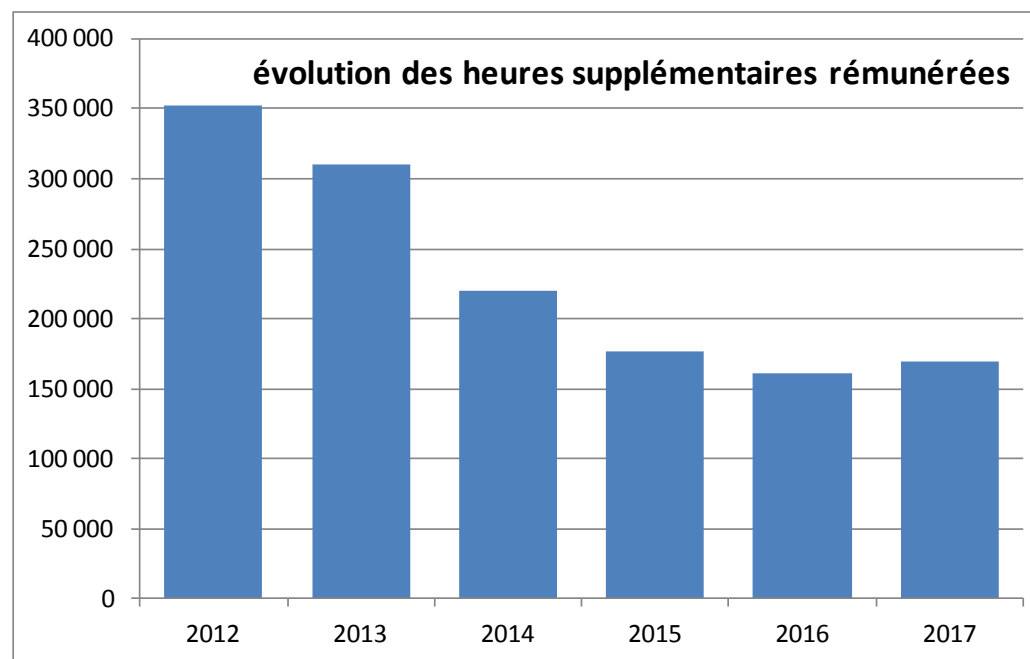
2/ les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont fortement diminué depuis 2014 (4 % en moyenne entre 2014 et 2017) sous l'effet conjugué des efforts de gestion, des mutualisations et des transferts de compétences. Cette baisse va se poursuivre en 2018.



Le traitement indiciaire représente à lui seul près de 59 % de la masse salariale, dont 43 % pour les titulaires et 16 % pour les contractuels. Le régime indemnitaire, dont bénéficie la quasi-totalité des employés municipaux, représente près de 11 % des dépenses.

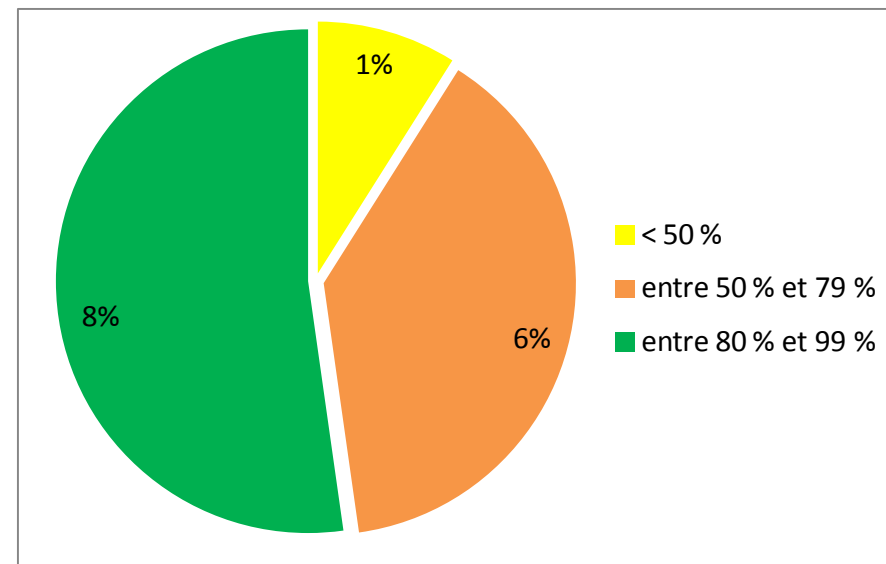
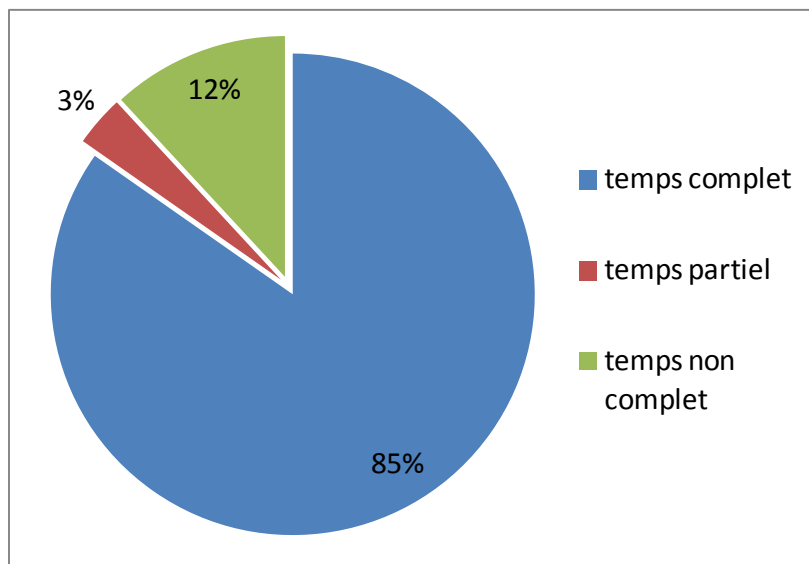
Evolution des heures supplémentaires rémunérées



Une meilleure gestion des effectifs et la réorganisation de certains services ont conduit à une réduction considérable du nombre d'heures supplémentaires réalisées entre 2012 et 2017. Leur coût annuel est passé de 352 000 euros en 2012 à 168 000 euros en 2017 (montant estimé).

Le léger rebond constaté en 2017 (+ 8 000 €) correspond au surcroît d'activité lié à un besoin de déneigement important en février 2017.

3/ La durée effective du travail dans la commune



85 % des agents de la collectivité travaille à temps complet.

4/ L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel en 2018

La collectivité maintient pour 2018 son objectif de réduction de la masse salariale de 2 % par an et de non-remplacement d'un départ en retraite sur deux.

Ainsi, au moins 8 départs à temps complet devraient être effectifs en 2018 pour un maximum de 4 arrivées.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) entraîne une hausse mécanique de plus de 2 % de la masse salariale.

Les choix du gouvernement en matière de réduction du nombre de contrats aidés se traduiront par un surcoût de plus de 90 000 € pour la collectivité, non compensé.

Après le transfert en 2015 du service urbanisme et du conservatoire Olivier Douchain, puis la mutualisation en 2016 du bureau d'étude, du service juridique, de la direction des ressources humaines et de la direction des affaires financières, la mutualisation des services support s'est poursuivie en 2017 avec la direction du système d'information.

En 2018, les effectifs seront impactés principalement par le transfert à l'Agglomération du Musée Pierre Noël et de la médiathèque.